

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

APPEL D'OFFRES

N° 2017-02/CEB/ITP/P-ITP

**RENOUVELLEMENT DES PARE-FEUX
DES SYSTEMES D'INFORMATION DE LA CEB**

AVIS DE MARCHÉ
valant
RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite de soumission des offres : vendredi 08 septembre 2017, à 14h00 (heure de Paris)

Article 1. Présentation de la CEB et objet de l'appel d'offres

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) lance un appel d'offres afin de procéder au renouvellement des Pare-Feux de ses Systèmes d'Information.

1.1. Présentation de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Créée en 1956 afin d'apporter des solutions aux problèmes des réfugiés, elle s'est depuis lors adaptée à l'évolution des priorités sociales, pour mieux contribuer au renforcement de la cohésion sociale en Europe.

La CEB représente un instrument majeur de la politique de solidarité européenne, en vue d'aider ses 41 États membres à atteindre une croissance durable et équitable : elle participe ainsi au financement de projets sociaux, répond aux situations d'urgence et concourt par là même à l'amélioration des conditions de vie des populations les moins favorisées.

La CEB concourt à la réalisation de projets d'investissement à caractère social au travers de trois lignes d'action, à savoir :

- La croissance durable et inclusive,
- L'intégration des réfugiés, des personnes déplacées et des migrants,
- L'action pour le climat : développement de mesures d'atténuation et d'adaptation.

La CEB procède d'un Accord partiel des États membres du Conseil de l'Europe et est soumise, de par son Statut, à la "haute autorité" de celui-ci. La Banque est ainsi le premier des Accords partiels à avoir été signé, par huit pays, le 16 avril 1956.

La CEB agit en conséquence dans le cadre du Conseil de l'Europe et soutient ses priorités. Elle dispose néanmoins d'une personnalité juridique distincte et d'une entière autonomie financière.

La Banque compte environ 200 personnes de 31 nationalités différentes. Tous les employés sont basés à Paris. Les deux langues officielles sont le français et l'anglais.

1.2. Objet de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres a pour objet de procéder au renouvellement des pare-feux des Systèmes d'Information répartis sur les trois sites de production de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) situés à Paris et en région parisienne.

Les principaux objectifs de ce renouvellement sont les suivants :

- remplacer les configurations matérielles existantes sur les trois sites de production,
- étendre la protection dite « périmétrique » à l'intérieur des réseaux internes,
- assurer les fonctions de routages intra-sites,
- bénéficier d'un outil d'administration centralisée des équipements,
- bénéficier d'une prestation d'intégration.

Les trois Datacenters de la CEB sont reliés les uns aux autres par une boucle en fibre noire avec 40Go/s de bande passante.

Le présent marché - qui comprend deux (2) lots correspondant respectivement à deux (2) types de mandats - a pour objet de sélectionner deux (2) prestataires distincts pour chacun des lots.

Les **2 (deux) lots, A et B**, sont répartis comme suit :

▪ **Lot A :**

- Les équipements ;
 - La prestation d'intégration associée : pilotage projet, installation, configuration, formation, documentation ;
 - En option : une solution de pilotage des pare-feux.
- Le soumissionnaire devra obligatoirement proposer cette prestation supplémentaire dans son offre. Toutefois, la CEB se réserve le droit de commander ou non cette prestation.
- Les spécifications techniques de cette option décrites dans le cahier des clauses techniques (CCT) du Lot A – cf. G04, G05, G07, G013, G014, G015, G016, G017, G018, G019 – feront l'objet d'une évaluation.

▪ **Lot B :**

- La prestation en régie, sur site, d'une durée de trois (3) ans, est estimée à 100 jour/homme par an, renouvelable trois (3) fois.

Chaque lot fait l'objet d'un contrat séparé.

Le soumissionnaire ne peut faire une offre que sur un lot – soit le Lot A, soit le Lot B – il n'est pas autorisé à présenter une offre pour les deux (2) lots.

1.3. Durée du marché

- **Pour le lot A :** le marché sera conclu pour une durée de cinq (5) ans et pourra être prolongé, au maximum, deux (2) fois pour une durée d'un (1) an, sans pouvoir excéder une durée totale de sept (7) années.
- **Pour le lot B :** le marché initial sera conclu pour une durée de trois (3) ans et pourra être prolongé une ou plusieurs fois, sous réserve de performance, pour une durée maximale de 3 ans, sans pouvoir excéder une durée totale de six (6) années.

1.4 Planning prévisionnel

Publication de l'avis de marché	11 Juillet 2017
Date limite de soumission des questions à la CEB	25 août 2017 à 18h00*
Date limite de réponse aux questions par la CEB	29 août 2017
Date limite de soumission des offres	08 septembre 2017 à 14h00*
Soutenance des soumissionnaires	11-15 septembre 2017
Notification du titulaire	02 octobre 2017
Signature du contrat	12 octobre 2017

**Heure de Paris*

Article 2. Présentation, conditions de soumission et contenu des offres

Cet appel d'offres est ouvert à tous les candidats à condition qu'ils ne figurent dans aucun des critères d'exclusion définis ci-dessous. La CEB procédera à une évaluation des offres sur la base des offres soumises dans le but d'identifier l'offre la plus avantageuse.

2.1 Critères d'exclusion

La CEB peut exclure de la procédure d'attribution du marché le candidat ou le soumissionnaire qui :

- a) est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue ;
- b) a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
- c) a fait l'objet d'une condamnation pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ;
- d) a commis une faute grave en matière professionnelle ;
- e) n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ;
- f) n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes.

Les entreprises intéressées peuvent utiliser tous les moyens dont elles disposent pour démontrer qu'elles ne sont pas dans de telles situations, de préférence, des certifications judiciaires sur l'absence de condamnations pénales et des déclarations ou des certificats judiciaires en rapport avec l'absence de procédures de faillite contre la société. Si une entreprise ne peut pas obtenir ces certifications, elle pourrait les remplacer par une déclaration jurée/solennelle faite devant une autorité judiciaire ou un notaire ou, à défaut, une déclaration solennelle faite devant une autorité administrative ou un organisme professionnel qualifié dans le pays d'établissement. Les offres des candidats qui ne présentent pas lesdits certifications ou déclarations pour démontrer qu'elles ne sont pas dans de telles situations seront écartées.

Si l'entreprise sélectionnée a remplacé les certifications par des déclarations jurées/solennelles, la CEB se réserve le droit de demander des certifications avant la signature du contrat.

2.2 Critères de sélection

Les candidats souhaitant participer à l'appel d'offres en objet devront produire tout document pertinent permettant de justifier des capacités économiques, financières, professionnelles et techniques relatives aux principaux critères suivants :

Pour le lot A :

- La preuve de la capacité technique de l'équipe en charge du déploiement attestant de sa compétence (moyens matériels et humains) à réaliser la prestation objet du marché apportée par tout moyen ;
Capacité minimale requise :
 - ✓ Certification obligatoire sur la solution proposée : vérification des Curriculum-Vitae des techniciens en charge du projet de déploiement de la CEB.
- Indiquer les effectifs moyens annuels du soumissionnaire pour chacune des trois (3) dernières années avant la publication de cet appel d'offres,
Capacité minimale requise :
 - ✓ Minimum deux (2) techniciens certifiés requis ;
- La preuve de la capacité professionnelle du soumissionnaire attestant qu'il possède les qualifications requises pour la réalisation de la prestation objet du marché apportée par tout moyen ;
Minimum requis:
 - ✓ 3 références de projets sécurité en cours ou réalisés au cours des cinq (5) dernières années d'un budget respectif de 100 000 € minimum ;

Pour le lot B :

- La preuve de la capacité technique du soumissionnaire attestant de sa compétence (moyens matériels et humains) à proposer un profil de Prestataire Sécurité compétent pour effectuer la prestation objet du marché apportée par tout moyen :

Le Curriculum-Vitae du Prestataire Sécurité proposé pour la prise en charge de la prestation d'intégration sera examiné sur la base des critères minimum requis ;

Capacité minimale requise :

- ✓ Expérience obligatoire et certifications éventuelles en matière de réseaux IP, de pare-feux et de système de sécurité, de gestion des identités,
- ✓ Expérience confirmée d'Active Directory et des PKI, en matière d'authentification unique (SSO) et par certificat,
- ✓ Expérience confirmée dans la gestion des vulnérabilités.

- Indiquer les effectifs moyens annuels du soumissionnaire, et l'importance du personnel spécialisé dans le cadre de missions d'intégration pour chacune des trois dernières années ;

Capacité minimale requise :

- ✓ Minimum un (1) Prestataire Sécurité requis ; ainsi que le recours à une équipe d'ingénieurs expérimentés dans le domaine et la garantie de la capacité de remplacer le profil proposé dans un délai de quinze (15) jours.

- La preuve de la capacité professionnelle du soumissionnaire attestant qu'il possède l'expérience requise pour la réalisation de la prestation objet du marché apportée par tout moyen ;

Minimum requis:

- ✓ 3 références de prestations sécurité en cours ou réalisées au cours des cinq (5) dernières années d'un budget respectif de 100 000 € minimum.

2.3. Composition du dossier d'appel d'offres

Le dossier comprend :

• Pour le lot A :

- Le règlement de l'appel d'offres (RC)
- Le cahier des clauses techniques (CCT)
- Le projet de contrat de fournitures de la CEB
- Les Annexes : Annexe n°1a – Grille d'évaluation
Annexe n°2a – Cadre de réponse : capacités techniques et professionnelles
Annexe n°3a – Cadre de réponse : offre financière
Annexe n°4 – Déclaration sur l'honneur concernant l'intégrité
Annexe n°5 – Code de conduite

• Pour le lot B :

- Le règlement de l'appel d'offres (RC)
- Le cahier des clauses techniques - (CCT) - Profil de poste de Prestataire Sécurité
- Le projet de contrat de services de la CEB
- Les Annexes : Annexe n°1b – Grille d'évaluation
Annexe n°2b – Cadre de réponse : capacités techniques et professionnelles
Annexe n°3b – Cadre de réponse : offre financière
Annexe n°4 – Déclaration sur l'honneur concernant l'intégrité
Annexe n°5 – Code de conduite

2.4. Téléchargement du dossier de consultation

Les entreprises intéressées par ce marché pourront télécharger les éléments utiles pour l'élaboration de leurs offres sur la plate-forme de dématérialisation <http://coebank.e-marchespublics.com>.

Les dossiers d'offre devront être déposés sur la plate-forme de dématérialisation <http://coebank.e-marchespublics.com>.

2.5. Présentation et conditions de soumission

Les dossiers d'offre des soumissionnaires seront entièrement rédigés en langue française et exprimés en euros. Les candidats produiront un dossier complet contenant les pièces citées à l'article 2.6. du présent appel d'offres, datées et signées par une personne ayant la compétence juridique pour engager la société.

Les dossiers d'offre devront être déposés sur la plate-forme de dématérialisation <http://coebank.e-marchespublics.com>. Le dossier sera transmis en une seule pièce jointe dans une archive au format zip. Les documents inclus dans l'archive et faisant partie de l'offre technique et financière seront fournis sous format PDF ou Excel.

Important : Le dossier d'offre devra contenir deux (2) sous-dossiers distincts, le premier pour l'**offre technique** et le second pour l'**offre financière**.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limite de réception (**08 septembre 2017 à 14h00**), ainsi que les dossiers incomplets, ne seront pas retenus.

2.6. Contenu des offres

Le dossier comprendra respectivement pour les lots A ou B :

- a) Une lettre du soumissionnaire signée précisant que tous les éléments de l'offre l'engagent contractuellement ;
- b) Les documents et déclarations relatives aux critères d'exclusion indiqués à l'article 2.1 du présent appel d'offres ;
- c) Le présent dossier d'appel d'offres (RC, CCT ou Profil de poste de Prestataire Sécurité) dûment signé, paraphé et revêtu du cachet de l'entreprise soumissionnaire ;
- d) Le cadre de réponse : (capacités techniques et professionnelles - Annexe 2a ou 2b) dûment renseigné ;
- e) *Pour le lot A :*
Une présentation de la stratégie et méthodologie de déploiement de l'outil proposé. Cette proposition doit faire partie de l'offre technique et fera l'objet d'une évaluation pendant les soutenances (cf. Annexe n°1a – La grille d'évaluation).
Pour le lot B :
La présentation et le curriculum-vitae du Prestataire Sécurité proposé. (cf. Annexe n°1b – La grille d'évaluation).
- f) Le cadre de réponse : (offre financière - Annexe 3a ou 3b), datée et signée ;
- g) La déclaration d'acceptation des clauses contractuelles énoncées dans le projet de contrat ; soit pour le Lot A, soit pour le Lot B (conformément à l'Article 4 ci-dessus) ;
- h) La déclaration sur l'honneur concernant l'intégrité ci-joint (Annexe 4) dûment remplie et signée ;
- i) Le code de conduite ci-joint (Annexe 5) dûment daté et signé.

Tous les documents doivent être rédigés en français.

Toutes les communications écrites durant la procédure d'appel d'offres se feront en français.

2.7. Renseignements complémentaires

Tous les contacts entre la CEB et les soumissionnaires dans le cadre de cet appel d'offres se feront exclusivement via la plate-forme de dématérialisation <http://coebank.e-marchespublics.com>.

Le soumissionnaire pourra demander tout renseignement qu'il jugerait nécessaire au plus tard le **25 août 2017 à 18h00** exclusivement via la plate-forme de dématérialisation <http://coebank.e-marchespublics.com>.

La CEB répondra à toutes ces questions au plus tard le **31 août 2017**.

Tout contact qui aurait lieu en dehors de cette plateforme serait cause de disqualification.

2.8. Offres

Toutes les offres contenues dans les soumissions seront considérées comme des engagements contractuels. Les prix de soumission doivent couvrir tous les frais nécessaires à l'exécution complète des prestations (transport, assurances, mise en service éventuelle, garanties, spécifications propres aux prestations considérées etc.) tels que définis par les cahiers des clauses techniques et administratives (CCT et RC).

2.9 Acceptation et rejet des offres

La CEB se réserve le droit :

- d'accepter ou non les défauts non substantiels susceptibles d'entacher les offres ;
- de rejeter les offres reçues hors délais de soumission, sans pénalité ni justification.

2.10. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise de l'offre.

2.11. Report de la date de remise des offres

La CEB pourra à sa discrétion proroger la date limite fixée pour la remise des offres, auquel cas tous les droits et obligations de la CEB et des soumissionnaires seront régis par la nouvelle date limite.

2.12. Groupements

Les groupements devront collectivement satisfaire aux exigences administratives de l'Appel d'Offres, notamment aux critères d'exclusion indiqués dans l'article 2.1 du présent appel d'offres.

Chacun des partenaires devra également satisfaire à ces exigences à titre individuel. Tous les membres du groupement seront conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché.

Le groupement sera représenté par un (1) candidat qui agira en qualité de porte-parole unique.

2.13. Modification ou annulation de l'appel d'offres

La CEB se réserve le droit de modifier tout ou partie de l'appel d'offres en tant que de besoin sans avoir à en justifier les raisons et sans que cela n'ouvre droit à indemnisation pour les soumissionnaires.

Les modifications interviendront au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la remise des candidatures ou offres et seront notifiées à l'ensemble des soumissionnaires via la plate-forme de dématérialisation <http://coebank.e-marchespublics.com>.

Les soumissionnaires devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les soumissionnaires, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

La CEB se réserve le droit d'annuler l'appel d'offres sans avoir à en justifier les raisons et sans que cela n'ouvre droit à indemnisation pour les soumissionnaires.

2.14. Confidentialité

Le soumissionnaire est tenu de respecter le caractère confidentiel de l'ensemble des informations qui lui sont communiquées ou dont il aura connaissance, même de manière fortuite, à l'occasion de cet appel d'offres et de la mission qui s'ensuivra.

Article 3. Evaluation des offres

3.1. Evaluation des offres techniques, soutenances et interviews du Prestataire Sécurité

- **Pour le lot A :**

L'évaluation des offres techniques se fera selon la procédure suivante:

Le comité d'évaluation examinera les offres techniques alors que les offres financières resteront closes.

La conformité des offres sera évaluée sur la base des caractéristiques techniques énoncées dans le dossier d'appel d'offres (CCT) évaluées selon la grille d'évaluation (Annexe 1a).

Les offres ne répondant pas aux conditions minimales obligatoires seront écartées.

Les offres jugées conformes seront évaluées et classées selon les critères d'évaluation supplémentaires définis dans la grille d'évaluation.

L'offre technique sera évaluée sur **70 points**, sur la base de 5 sous-critères techniques.

Des précisions pourront être demandées aux soumissionnaires lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée.

Le comité d'évaluation, après avoir rédigé ses conclusions provisoires, invitera les cinq (5) entreprises ayant obtenu les meilleurs scores à effectuer une présentation de leur offre dans le cadre d'une soutenance d'une durée d'une heure trente (01h30) dans les locaux de la CEB.

La CEB communiquera les dates des entrevues aux entreprises au moins deux (2) jours ouvrables avant la tenue de celles-ci. Les entretiens auront lieu à Paris les **11 au 15 septembre 2017** dans les locaux de la CEB.

La présentation de la stratégie et la méthodologie devra impérativement être effectuée par le Prestataire Sécurité et/ou le technicien principal en charge du déploiement de l'outil. Cette proposition devra faire partie de l'offre technique mais fera l'objet d'une évaluation pendant les soutenances.

Les entretiens suivront un format standard convenu au préalable par le comité d'évaluation qui préparera des questions qui seront posées à toutes les entreprises sélectionnées.

Cette présentation sera évaluée sur **30 points**.

Les évaluateurs établiront leur notation sur la base des présentations orales afin de sélectionner la proposition la plus en phase avec l'environnement et la structure de la CEB.

L'offre globale technique (offre technique + présentation orale) sera évaluée sur **100 points**, sur la base du barème suivant :

Barème :

Notation de chaque sous-critère de 1 à 5 (1 étant considéré comme la note la plus basse et 5 la note la plus haute), comme suit :

- 1 = Insuffisant
- 2 = Partiellement insuffisant
- 3 = Satisfaisant
- 4 = Bon et avantageux
- 5 = Excellent

L'offre avec le score le plus élevé reçoit **100 points**. Les autres points sont attribués au moyen de la formule suivante: Score technique = (score de l'offre considérée / meilleur score) x 100.

En ce qui concerne l'évaluation financière, l'offre la moins-disante obtiendra **100 points**, les notes des offres seront calculées selon la formule suivante :

$$Nf = Po/P \times 100$$

Dans laquelle :

Nf est la Note financière de l'offre évaluée ;

P est le Prix de l'offre évaluée ;

Po est le Prix de l'offre la moins-disante.

Les offres seront classées par ordre décroissant de leur note totale. L'offre la mieux classée (celle ayant la meilleure note) sera retenue.

La CEB ne prendra pas en compte les prix des options ni des extensions de garantie pour l'évaluation financière des offres.

• **Pour le lot B :**

La qualité de chaque proposition sera évaluée conformément aux critères d'attribution et à la pondération associée, tels que détaillés dans la grille d'évaluation (Annexe 1b) jointe au présent dossier d'appel d'offres.

Les critères d'attribution seront examinés conformément au profil décrit dans le Profil de poste de Prestataire Sécurité (CCT) :

- Le critère E01 évalue les services de soutien fourni par l'entreprise au Prestataire Sécurité désigné et à la Banque ;
- Le critère E02 évalue la capacité du soumissionnaire à démontrer et à prouver l'expertise et l'efficacité du Prestataire Sécurité désigné ;
- Les critères C01 à C05 évaluent que le CV du Prestataire Sécurité nommé est en adéquation avec le profil requis ;

La proposition du soumissionnaire sera évaluée sur **75 points**, sur la base de 7 sous-critères techniques ci-dessus.

Le comité d'évaluation analysera les offres et identifiera les trois (3) meilleurs soumissionnaires qui seront invités à participer à des entretiens d'une durée d'une heure trente (01h30) dans les locaux de la CEB.

La CEB notifiera aux entreprises les dates des entrevues au moins trois (3) jours ouvrables avant la tenue de celles-ci provisoirement prévues entre **les 11 et 15 septembre 2017**.

Si un soumissionnaire est dans l'impossibilité de participer à une entrevue pour cause de force majeure, une autre date/heure alternative sera convenue avec le soumissionnaire. Si le soumissionnaire ne peut répondre favorablement à cette deuxième proposition, son offre pourra être éliminée du processus d'évaluation.

Tous les coûts liés à la participation aux entretiens sont supportés exclusivement par le soumissionnaire. Lors des entretiens, les entreprises devront présenter le Prestataire Sécurité qui pourra être accompagné par un représentant de l'entreprise. Afin de pouvoir évaluer ses forces et ses faiblesses, un test de scénario sera soumis à son analyse ainsi qu'un test de personnalité afin d'évaluer l'adéquation entre le profil proposé et le profil recherché.

Ces tests permettront d'évaluer le profil et les compétences requises telles que décrits dans le cahier des clauses techniques - (CCT) - Profil de poste de Prestataire Sécurité.

Les critères d'attribution seront examinés conformément au profil décrit dans le Profil de poste de Prestataire Sécurité (CCT) :

- Les critères I01 et I02 évaluent que les compétences du Prestataire Sécurité proposé correspondent aux compétences les plus critiques requises dans le profil ;
- Le critère I03 évalue la qualité de la proposition et l'approche proposée par le Prestataire Sécurité en réponse au test de scénario soumis lors de l'entretien.
- Le critère I04 évalue la conformité du profil proposé par rapport au test de personnalité.

La présentation du Prestataire Sécurité sera évaluée sur **25 points**, sur la base de 4 sous-critères techniques ci-dessus

Le fait de ne pas présenter le Prestataire Sécurité désigné lors de l'entretien entraînera l'élimination de l'entreprise du processus d'évaluation.

L'offre avec le score le plus élevé reçoit **100 points**. Les autres points sont attribués au moyen de la formule suivante: Score technique = (score de l'offre considérée / meilleur score) x 100.

En ce qui concerne l'évaluation financière, l'offre la moins-disante obtiendra **100 points**, les notes des offres seront calculées selon la formule suivante :

$$Nf = Po/P \times 100$$

Dans laquelle :

Nf est la Note financière de l'offre évaluée ;

P est le Prix de l'offre évaluée ;

Po est le Prix de l'offre la moins-disante.

3.2. Choix de l'offre plus avantageuse

L'offre la plus avantageuse sera déterminée par l'application de la pondération des critères de jugement des offres qui est la suivante :

- | | |
|---------------------------|---------------------------|
| • Pour le lot A : | • Pour le lot B : |
| - Critère technique (70%) | - Critère technique (80%) |
| - Critère financier (30%) | - Critère financier (20%) |

Elles seront classées par ordre décroissant de leur note totale. L'offre la mieux classée (celle ayant la meilleure note) sera retenue.

Article 4. Proposition contractuelle

4.1. Projet de contrat

Le projet de contrat qui fait partie du dossier de consultation doit constituer la base de tout contrat conclu entre la CEB et le soumissionnaire sélectionné à la suite de la dite consultation. Les soumissionnaires doivent confirmer qu'ils acceptent les clauses contractuelles énoncées dans le projet de contrat, en faisant l'une des deux déclarations suivantes en ce qui concerne les conditions générales :

- a) « Toutes les dispositions du projet de contrat de la CEB sont acceptées, et nos propres conditions de vente ne sont pas applicables »; ou
- b) « Toutes les dispositions du projet de contrat de la CEB sont acceptées, et nos propres conditions de vente ne sont pas applicables. Cependant, les modifications/ajouts suivants sont proposés à la CEB pour examen : »

Si le soumissionnaire opte pour la deuxième déclaration, à savoir (b), et exprime ainsi le souhait de modifier/compléter l'une des clauses du contrat, il doit préciser clairement et exhaustivement la/les clause(s) qu'il souhaite modifier/compléter, énoncer les termes qu'il propose en remplacement du texte initial ou ceux qu'il propose d'y ajouter, et justifier sa/ses proposition(s).

Même dans le cas où la CEB sélectionne une offre dans laquelle le soumissionnaire suggère des modifications/ajouts au projet de contrat, la sélection de cette offre par la CEB ne constitue pas une acceptation de ces modifications/ajouts. Les modifications/ajouts proposés aux clauses du projet de contrat doivent être considérés : (i) comme rejetés par la CEB; ou (ii) sujets à négociation avant l'attribution du contrat.

La CEB n'acceptera pas les modifications proposées postérieurement à la date de clôture de la consultation.

4.2. Négociation

Aucune phase de négociation n'étant prévue dans le cadre de cet appel d'offres, nous invitons les soumissionnaires à présenter leur meilleure offre financière et technique.

Article 5. Informations aux soumissionnaires

Tous les soumissionnaires seront informés, dans la mesure du possible, de la suite donnée à leurs offres.

Fait en deux (2) exemplaires

Lu et approuvé

Le

A

Signature d'une autorité habilitée à représenter le soumissionnaire et cachet du soumissionnaire :